

131.30 / 3.231 / 3.213.1

Berne, le 9 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION (CNPC)**Commission des finances : un affront pour le personnel de la Confédération ; le Conseil fédéral se montre pingre**

La situation des finances de la Confédération a rarement été aussi bonne. On table sur une croissance du PIB de bien 2,1 %, le Conseil fédéral s'attend à un excédent de 2,5 milliards de francs pour cette année et en budgétise un de 1,3 milliard pour 2019. La prévision de renchérissement est actuellement de 1 %.

Or le Conseil fédéral ne veut compenser qu'une partie du renchérissement, les départements devant procéder pour le reste à des coupes dans d'autres domaines. Et les décisions communiquées aujourd'hui par la Commission financière du Conseil national représentent, elles aussi, un nouvel affront pour les employé-e-s de la Confédération : une proposition de la conseillère nationale socialiste et présidente de l'Association du personnel de la Confédération (APC), Barbara Gysi demandant que suffisamment de moyens soient mis à disposition pour compenser entièrement le renchérissement a malheureusement été rejetée. Si l'on est désormais malheureusement habitué à ce que le Parlement, dominé par la droite, exerce une énorme pression aux économies sur le personnel, on attendrait toutefois du Conseil fédéral qu'il se tienne avec détermination derrière ce dernier. Qu'en est-il de l'estime pour ses propres employé-e-s ?

Toujours est-il qu'il a à nouveau été proposé de réduire le budget du personnel de 50 millions de francs, une proposition qui n'a toutefois pas trouvé de majorité au sein de la commission. Mais à l'avenir, toutes les évaluations des prestations du personnel, déterminantes pour le calcul du salaire, devraient se faire selon le principe de la courbe de Gauss. Les évaluations les meilleures auraient par conséquent pour effet que le nombre des évaluations les moins bonnes devrait nécessairement être le même, tout à fait indépendamment des prestations réellement fournies par les collaborateurs et collaboratrices de la Confédération. Cela aurait pour conséquence absurde qu'il n'y aurait plus d'appréciation maximale parce qu'il faudrait sinon punir en contrepartie un autre membre du personnel.

La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui regroupe à travers l'APC, Garanto, le SSP et l'APFedpol la majeure partie des employé-e-s, attend du Conseil fédéral qu'en raison des milliards d'excédents précités, il garantisse à tout le moins la compensation intégrale du renchérissement au personnel de la Confédération.

Renseignements :

- Janine Wicki, présidente de la CNPC et secrétaire générale de l'APC, tél. 079 238 10 40
- Heidi Rebsamen, membre de la direction de la CNPC et secrétaire centrale de Garanto, tél. 079 753 62 70